

Madame Sabine THONNELIER-BICHEL
3 rue de Pargereux
Lieu-Dit Dhéré
58240 LANGERON

~~Madame le Préfet,~~ *PAR le commissaire enquêteur*

Par la présente, je souhaite m'opposer au projet éolien envisagé sur le secteur de Dhéré près de Langeron en tout premier lieu car je suis convaincue que ce projet n'est absolument pas le but de produire de l'électricité verte mais uniquement d'enrichir des promoteurs, qui plus est étrangers, avec les deniers publics. Je me pose également beaucoup de questions et les réponses que je trouve ne font que renforcer mes inquiétudes, pour les raisons citées ci-dessous :

1°) Notre ancien Président, Monsieur François Hollande avait déjà lui-même confirmé en octobre 2013, lors du colloque annuel de l'association France Energie Eolienne, ce gâchis des deniers publics (dénoncé en amont par les anti-éoliens).

Il en va de même avec ce projet de 4 éoliennes initié par NORDEX. NORDEX est une société allemande. Pourquoi NORDEX ne choisit-elle pas d'implanter des éoliennes en Allemagne, là-bas aussi il doit y avoir de la place et des zones rurales à ratisser ? Notre pays n'ayant plus aucune entreprise compétente dans l'éolien, cette société allemande importera donc de l'Allemagne les compétences en main d'œuvre et en matériel pour l'installation de ces éoliennes. Il n'y aura donc aucune retombée sur le marché du travail et sur les entreprises de la Nièvre ou des départements limitrophes. De plus, une fois que NORDEX aura touché les subventions européennes pour ces éoliennes, rien de dit qu'elle ne mettra pas la clé sous la porte et que ferons-nous de ces éoliennes ?

2°) Un premier projet datant de 1986, avait conclu que la zone de Dhéré n'était pas assez exposée au vent pour pouvoir y implanter des éoliennes rentables. La météo aurait-elle changé dans cette zone de façon si spectaculaire qu'à ce jour, il y a aurait du vent qui permettrait d'y implanter des éoliennes. Enfin, un vent tout à fait relatif, car l'étude réalisée par NORDEX elle-même, confirme qu'il n'y a pas assez de vent pour pouvoir y implanter des éoliennes standards de 120 mètres de hauteur, raison pour laquelle, le projet inclus des éoliennes de 180 mètres de hauteur. Ceci est la preuve, qu'il n'y a pas de vent et que le lieu de Dhéré, a été choisi par le promoteur pour une autre raison que son attrait en vent. Hors, le but des éoliennes n'est-il pas de produire de l'énergie grâce au vent, donc dans ce cas, il est logique qu'elles doivent se trouver dans un endroit où il y a du vent ??? Le secteur de Dhéré n'est pas une zone venteuse preuve en est, il y a très fréquemment du brouillard surtout les matins, et ce été comme hiver, témoignant qu'il n'y a pas d'air pour le disperser (ce qui n'est pas le cas proche de St Pierre le Moutier, pourtant éloigné de seulement 4 km).

Pourquoi avoir choisi pour implanter ces éoliennes une zone si proche des habitations, alors qu'il doit y avoir en France, bien d'autres endroits non habités où il serait possible de retrouver les mêmes conditions de vent qu'à Dhéré.

Madame Sabine THONNELIER-BICHEL
3 rue de Pargereux
Lieu-Dit Dhéré
58240 LANGERON

3°) Je me pose aussi beaucoup de questions sur le comment NORDEX a pu obtenir l'accord des conseillers communaux de la commune de Langeron (à laquelle est rattachée Dhéré), alors que toutes les autres communes aux alentours y sont opposées (n'y trouvant aucun intérêt et surtout que des désagréments) :

- Je suis en droit de me demander si NORDEX n'a pas usé de corruption à l'encontre des représentants de la commune de Langeron ? Ou de quelle tromperie NORDEX at-il pu user ? Par exemple en faisant miroiter un dédommagement financier de 4 400 euros aux propriétaires des terrains et en leur disant que dans 20 ans au moment du démantèlement, NORDEX prendrait celui-ci à sa charge. Mais ont-ils bien expliqués à ces propriétaires que les frais de démantèlement supérieurs au montant donné par NORDEX reviendraient à leur charge ? Pourquoi proposer une location sur ces terrains ? La réponse est simple, ainsi c'est toujours le propriétaire qui est responsable si problème, le locataire lui est tranquille.
- Ma réflexion se base aussi sur le fait que lors du vote du Conseil Municipal, il y a eu un conflit d'intérêt avec deux représentants, conflit qui a d'ailleurs été reconnu par le Tribunal suite à la plainte déposée par l'association Vent Debout en Nivernais. Je ne comprends pas non plus pourquoi, au vu de cette irrégularité, le vote n'a pas été annulé et pourquoi aucune sanction n'a été retenue contre les deux conseillers reconnus coupables de conflit d'intérêt ?
- Les 120 000 euros promis par la société NORDEX en aménagements paysagers au hameau de Dhéré, ne seraient-ils pas à proprement parlé « un pot de vin », car habitant le hameau de Dhéré, je sais parfaitement qu'à cet endroit il n'y a aucun besoin d'un aménagement paysager supplémentaire, car nous avons déjà un espace « jeu de boules » qui est déjà très bien aménagé et agrémenté en arbres. Je ne vois donc pas en quoi consiste « ce cadeau » et s'il n'a pas joué dans la décision de la mairie de Langeron de donner un accord favorable à la société NORDEX ?

4°) Je ne suis pas une opposante à l'éolien, je suis simplement opposée à ce que des éoliennes soient implantées en zone proche d'habitations, notamment à cause des nuisances qu'elles provoquent aux résidents, nuisances reconnues par de nombreux tribunaux car entraînant une violation du droit à la propriété (notamment le TIG de Montpellier a ordonné la démolition de 10 éoliennes pour ces motifs) :

- Nuisances et préjudice esthétique avec dégradation de l'environnement ;
- Nuisances et préjudice auditif, avec le bruit constant et incessant des pales ;
- Nuisance et préjudice au niveau de la vue, par le changement des lumières clignotantes toutes les 20 secondes.

Madame Sabine THONNELIER-BICHEL
3 rue de Pargereux
Lieu-Dit Dhéré
58240 LANGERON

Nous ne sommes pas venus habiter à la campagne pour avoir plus de nuisance qu'il peut en exister dans une ville. Nous avons choisi la campagne en zone rurale pour être tranquille et ces éoliennes ne pourront que nuire à cette tranquillité.

5°) Je me pose également beaucoup de questions et m'inquiète pour la santé de mes enfants, quant aux études qui confirment que les infra-ondes émises par les éoliennes ont des impacts sur l'oreille interne et peuvent provoquer des nausées, des acouphènes, vertiges etc... Des études ont déjà prouvé les effets néfastes de ces infra-ondes avec des répercussions sur la quantité de lait produit par les vaches laitières et sur les problèmes d'auto-alimentation des bovins lorsqu'ils sont proches d'éoliennes en fonctionnement. Qu'en est-il également de ces ondes sur les appareils intracardiaques type pace-maker (dont mon voisin est implanté par exemple). Ces effets néfastes ont été constatés jusqu'à près de 10 km autour des éoliennes, pour ma part, notre maison sera à 700 mètres environ des éoliennes, il y a de quoi avoir peur et donc opposé à ce qu'elles soient implantées près de nos maisons.

6°) Outre l'impact sur notre santé, je me demande en quoi ces éoliennes peuvent être classées dans les énergies écologiques puisque si elles sont implantées sur le hameau de Dhéré, elles seront responsables de la mort de milliers d'oiseaux migrateurs et autres animal volants (chauves souris). Il a été prouvé que les éoliennes perturbent et sont responsables de collisions.

Vous n'êtes pas sans ignorer que les berges de l'Allier sur la commune de Mars sur Allier, à seulement 5 km, est ne zone d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux (cigognes et autres) et que « l'espace aérien » au-dessus de Dhéré est riche en oies bernaches et de nombreux échassiers.

La question a été posée à NORDEX qui a proposé comme réponse, « qu'il serait possible d'arrêter les éoliennes en période de survol ». Mais de qui se moque t on ? Comment cela serait il réalisable et possible ? A moins que les oiseaux se chargent d'envoyer un mail ou un sms avant leur passage ? Excusez mon côté sarcastique, mais nous sommes tous conscients que ceci n'est pas réalisable. Et si tel était le cas, vu le nombre d'oiseaux et le temps sur le calendrier où les éoliennes seraient survolées, elles devraient être arrêtées pratiquement tous les jours de l'année au printemps et en début d'automne. Alors donc, où serait la rentabilité de ces éoliennes ?

Ceci me ramène à ma toute première constatation : la zone choisie du hameau de Dhéré n'est pas une zone rentable pour y faire tourner des éoliennes de façon continue, alors pourquoi avoir choisi cet endroit ?

Concernant la mortalité sur les oiseaux, il faut rajouter que depuis l'installation du mat route d'étude au lieu Les Rodez (pour justifier la présence ou non de vent dans ce secteur), nombre d'oiseaux sont morts par collision directe sur l'antenne, pourtant très fine et peu haute (contrairement aux 180 mètres prévus) car ils n'ont pas vu cette antenne en périodes de fort bouillard très fréquentes sur le secteur de Dhéré.

Madame Sabine THONNELIER-BICHEL
3 rue de Pargereux
Lieu-Dit Dhéré
58240 LANGERON

7°) Je me pose également beaucoup de questions sur les retombées financières promises par NORDEX ? Seront-elles bien réelles ? Cette implantation ne va pas plutôt coûter à la commune (et donc à nous) plus cher que ce qu'elle va récolter ?

Dans son prospectus de propagande distribué dans nos boîtes aux lettres, NORDEX fait état de 164 000 euros par an de retombées fiscales pour les collectivités ? Mais rien n'est précisé : quelles collectivités bénéficieront de ces soit disant retombées, et quel montant par collectivités ?

Il est fait état aussi de 4 780 foyers approvisionnés en électricité. Sur quelle durée et quels foyers exactement ? De plus, ces approvisionnements seront hors chauffage, c'est-à-dire donc pas grand-chose, car ce sont les chauffages électriques qui sont les plus énergivores, tout le reste n'est que peu énergivore.

Enfin et le plus navrant, c'est que cette soit disant production d'électricité supplémentaire ne nous permettra même pas d'avoir une incidence sur notre facture à ENEDIS. Quel est donc notre intérêt si nous ne bénéficions même pas de réduction sur le coût de notre facture d'électricité ?

Etant donné que l'énergie produite par les éoliennes n'est pas stockée, comment pourrions-nous être approvisionnés de façon continue ? A quoi cela sert-il de fabriquer de l'énergie si elle n'est pas utilisée ou stockée, et donc perdue ?

J'ai surtout beaucoup de questions sur les répercussions que l'installation de ces éoliennes va provoquer sur le montant de nos taxes d'habitations et foncières.

En effet, bien que les frais d'installation des éoliennes proprement dite, soient à la charge de NORDEX, les dégâts qui vont être occasionnés au niveau routier notamment, vont se retrouver sur notre facture, c'est inévitable.

De plus, le plan présenté dans la brochure de NORDEX au niveau des routes est faux. Selon leur plan, « l'Impasse du château » irait jusqu'à la zone d'activité « Maison Rouge ». Mais il n'en est rien, « l'impasse du château » est un cul de sac qui tombe sur la voie ferrée. Par contre, la route qui permet de relier la zone d'activité « Maison Rouge » à Dhéré longe la voie ferrée, puis passe sous la voie ferrée pour rejoindre Dhéré par la Rue des Craies. C'est par cette route que seront acheminées les éoliennes. Cette route doit être agrandie car à l'heure actuelle, il n'est pas possible de croiser deux voitures. Ces frais d'agrandissement de la voirie soumis au vote du conseil municipal de Langeron (il me semble dans les jours prochains d'ailleurs) aura bien une incidence financière pour nous, alors que nous n'avons pas besoin de l'agrandissement de cette pour les riverains. Cet agrandissement ne sera fait qu'au bénéfice de NORDEX.

De plus, cet agrandissement risque de provoquer des dégâts ultérieurs : le hameau de Dhéré est encerclé par un ruisseau (ruisseau qui coule en permanence et qui est bien conséquent notamment déjà en période de pluie). Ce ruisseau descend en amont de la route qui doit être agrandie (ce ruisseau est présent sur toute la route contre les champs, et passe également sous la voie ferrée). Que va-t-il se passer si ce ruisseau est détourné ou se retrouve enseveli sous la route ? Très certainement des débordements du ruisseau en aval au

Madame Sabine THONNELIER-BICHEL
3 rue de Pargereux
Lieu-Dit Dhéré
58240 LANGERON

niveau des maisons de Dhéré. Ce risque at-il était étudié, évalué ? Avons-nous envie de subir des inondations dans nos maisons ?

8°) Enfin, je terminerai avec le plus gros préjudice que nous subirons tous, résidant de Dhéré (outre le préjudice esthétique non négligeable vu la hauteur de ces éoliennes (180 mètres, qui en font des « monstres », que rien ne pourra dissimuler), le préjudice financier considérable pour nous particuliers.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'installation d'éoliennes dans une zone proche des habitations (qui plus est, à 555 mètres pour les plus proches, ce qui est scandaleux, bien que cela ait été accepté par notre Parlement), a pour conséquence une dévaluation de la valeur immobilière de 30 à 40%. Pour notre part, c'est après beaucoup de sacrifices que nous sommes arrivés à acquérir notre résidence principale (en zone rurale c'est un choix pour la tranquillité), nous permettant de transmettre un petit patrimoine à nos enfants. Il est écœurant de savoir que ces sacrifices n'auront servis à rien si des éoliennes venaient à être installées à côté de notre maison, et que de ce fait, elle ne vaudrait plus rien car serait impossible à revendre à l'avenir.

9°) Pour conclure, je souhaiterais attirer votre attention sur la non impartialité du commissaire enquêteur chargé de recueillir les questions au niveau de l'enquête publique sur la commune de Langeron, étant donné que cette personne a influencé des personnes et à minimiser l'impact que ces éoliennes pouvaient avoir sur nos conditions de vie.

Il me semble que conformément à la loi, cette personne doit être neutre et surtout elle doit s'en tenir uniquement à recueillir les dires du public. Je pense que cette attitude a pu avoir des conséquences négatives et déloyales pour les personnes opposées au projet.

De plus, nombres de documents fournis par NORDEX et consultables ne reflètent pas la réalité (notamment au niveau des photos montage sur la taille que représenteront les éoliennes dans le paysage, le plan ou il manque une route entre autres). Comment de ce fait, pouvoir se prononcer sur un projet lorsque les éléments et études présentées ne sont que mensonges et manipulations ?

J'espère que les jeux ne sont pas faits et que cette enquête publique vous permettra de voir que les riverains sont opposés à la destruction de leur patrimoine et de leur santé entre autre, pour enrichir un promoteur. J'espère également que vos conclusions seront objectives et dans l'intérêt du plus grand nombre des personnes concernées par ce projets.

Pour ma part, je suis déterminée à utiliser tous les recours possibles et notamment judiciaires pour empêcher ce projet sur ma commune.

Ma le commissaire Enquêteur,

Je vous prie de recevoir, Madame Le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Fait à Langeron, le 23/11/2018

